



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
18 SEPTEMBRE 2024

Le dix-huit septembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le douze septembre deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTES : Sylvie PORRY à Fabienne RAMOND, François BERGA à Hélène ALLIETTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-110	Enfance / Jeunesse Rapports d'activités 2023 de la délégation de service public « DSP » pour l'accueil de la petite enfance en établissement multi-accueil
-----------------------------	--

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics locaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération n° 2018-001 du 10 mai 2018, le service public pour l'accueil de la petite enfance en établissement multi accueil a été confiée à la SAS Maison Bleue.

Conformément aux dispositions de l'article L.3131-5 du code de la commande publique, le délégataire doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales ce rapport est soumis à l'examen du Conseil Municipal qui en prend acte.

La DSP confiée à la Maison Bleue concerne 2 structures : le multi-accueil Le Nid, situé 12-14 avenue des Quatre Thermes, et le multi-accueil Les Touchatout, situé route de Caireval.

Pour le multi-accueil le Nid :

- Le personnel est composé d'1 directrice infirmière, 0.3 infirmière, 1.4 éducateurs de jeune enfant, 0.45 psychologue, 3 auxiliaires de puériculture, 6 auxiliaires de crèche, 1.53 agents de service et 0.85 personnel encadrant non qualifié,
- 80 enfants ont été accueillis sur l'exercice 2023, représentant 77 familles,
- La priorité est donnée aux familles lambescaines pour les inscriptions,
- Le taux d'occupation réelle est de 80.54%, le taux d'occupation facturé est de 92.58%,
- La participation familiale moyenne est de 1.98 euros pour une facture moyenne de 323.40 euros,
- La structure accueille 2 enfants présentant un handicap, 1 enfant porteur d'une trisomie 21, et 3 enfants font l'objet d'un PAI,
- 96.4% des parents sont satisfaits ou très satisfaits de la gestion de la crèche,
- Le total des charges de la structure est de 694 326.13 euros,
- Le total des produits est de 727 388.04 euros dont :
 - o 381 436.42 euros de prestation de service (PS) de la CAF,
 - o 201 777.10 euros de participations familiales non déductibles de la PS,
 - o 142 660 euros de subventions et prestations de service communales.

Pour le multi-accueil Les Touchatout :

- Le personnel est composé d'1 directeur éducateur de jeune enfant, 1 éducateur de jeune enfant, 1 infirmière, 4,5 auxiliaires de puériculture, 6,5 auxiliaires de crèche, 0.86 agent polyvalent et 0.5 agent de service,
- 88 enfants ont été accueillis sur l'exercice 2023, représentant 80 familles,
- La priorité est donnée aux familles lambescaines pour les inscriptions,
- Le taux d'occupation réelle est de 72.05%, le taux d'occupation facturé est de 85.11%,
- La participation familiale moyenne est de 1.58 euros pour une facture moyenne de 266.16 euros,
- La structure accueille 1 enfant présentant un handicap et 4 enfants faisant l'objet d'un PAI,
- 95.8% des parents sont satisfaits ou très satisfaits de la gestion de la crèche,
- Le total des charges de la structure est de 674 105.61 euros,
- Le total des produits est de 812 174.51 euros dont :
 - o 408961.26 euros de prestation de service (PS) de la CAF,
 - o 164 441.76 euros de participations familiales non déductibles de la PS,
 - o 24 270.99 euros de subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF),
 - o 212 906.33 euros de subventions et prestations de service communales.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** des rapports d'activités annuel 2023 de la SAS Maison Bleue, délégataire du service public pour l'accueil de la petite enfance en établissement multi accueil, tels qu'annexés à la présente délibération

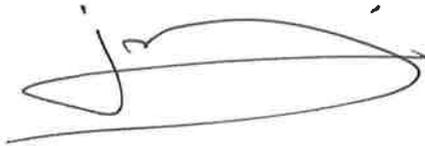
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20240918-DB_2024_110-DE